

Bulletin de veille n°2 1^{er} trimestre 2026

FRANCE

#Gouvernement – Des changements au sein de l'exécutif

Sébastien Lecornu avait promis dès le début du mois de février un simple "ajustement" pour libérer les ministres candidats aux élections municipales, mais le remaniement s'est finalement fait attendre au-delà du 22 février, date du début de la période de réserve électorale, en raison notamment de la complexité du départ de Rachida Dati. C'est donc **le 26 février** que l'Élysée a officialisé la nouvelle composition, publiée au Journal officiel le lendemain.

Trois départs ont structuré ce remaniement. **Amélie de Montchalin**, ministre de l'Action et des Comptes publics, a **quitté le gouvernement le 22 février après avoir été nommée première présidente de la Cour des comptes** à compter du 23 février. **Rachida Dati**, ministre de la Culture, a pour sa part quitté l'Exécutif pour se consacrer pleinement à sa campagne **aux élections municipales à Paris**. **Charlotte Parmentier-Lecocq**, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées, est quant à elle partie afin de **reprendre son mandat de députée**, pour permettre à son suppléant de se présenter aux municipales sans provoquer de législative partielle.

Au niveau des ministères de plein exercice, on ne note que deux changements : la nomination de **David Amiel aux Comptes publics** et celle de **Catherine Pégard à la Culture**. David Amiel, fidèle historique d'Emmanuel Macron, qu'il a suivi de Bercy à l'Élysée occupait jusqu'alors **le poste de ministre délégué chargé de la Fonction publique**.

Au niveau des ministres délégués, les changements sont également limités mais réels. **Maud Bregeon, porte-parole du Gouvernement**, hérite en parallèle du portefeuille de **l'Énergie** auprès du ministre de l'Économie Roland Lescure. L'ancienne secrétaire d'État macroniste **Sabrina Agresti-Roubache** fait son retour au gouvernement en tant que **ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage**. La députée de l'Isère, **Camille Galliard-Minier** est nommée **ministre déléguée à l'Autonomie et aux Personnes handicapées** et **Jean-Didier Berger**, député des Hauts-de-Seine, **rejoint le ministère de l'Intérieur comme ministre délégué en remplacement de Marie-Pierre Vedrenne**, toujours ministre, mais désormais chargée des questions de citoyenneté.

Parmi les nouveaux visages clés pour le Comité Héraclès :

Jean-Didier Berger, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur



Diplômé de Sciences Po Bordeaux en 2002, Jean-Didier Berger fait ses premières armes auprès de Philippe Pemezec, alors maire du Plessis-Robinson. Il conquiert la mairie de Clamart en mars 2014 à la tête d'une liste d'union de la droite, élue dès le premier tour avec 53,76 % des suffrages. En même temps, il accumule les responsabilités territoriales : conseiller régional d'Île-de-France dès 2010, vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine de 2015 à 2021, président de l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris de 2016 à 2025, puis premier vice-président du Conseil régional chargé des Finances et des Fonds européens de 2021 à 2025. **Élu député dans la 12e circonscription des Hauts-de-Seine aux législatives de 2024**, il cède son fauteuil de maire l'année suivante pour **se consacrer à son mandat national**. Il est nommé, **en remplacement de Marie Pierre Vedrenne**, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur le 26 février 2026 dans le gouvernement Lecornu III.

#Vie parlementaire – Un agenda chargé d'ici l'élection présidentielle

Matignon a dévoilé le **17 février** un calendrier parlementaire pour le moins chargé jusqu'en juillet, structuré autour du **régalien**, de **l'agriculture** et de **la fin de vie**. Après la pause de trois semaines en mars liée aux élections municipales, le Premier ministre a réuni à Matignon les présidents de groupes du socle commun des deux chambres pour arrêter un "calendrier concerté".

Sur le volet défense, l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030 prévoit une rallonge de 3,5 milliards d'euros en 2026. Le texte doit être adopté définitivement avant le discours aux Armées du 13 juillet. **Le projet de loi d'urgence agricole**, promis en janvier pour calmer la colère du secteur, a été présenté en Conseil des ministres. Son examen prévu dans les deux chambres entre mai et juin. Enfin, **deux textes de décentralisation sont attendus au Sénat en juin**, à trois mois des élections sénatoriales de septembre 2026, même si leur contenu reste encore en cours d'arbitrage entre les deux chambres.

#Vie parlementaire – Une proposition de loi sur le contrôle des importations en cours de réécriture

La cour d'appel de Paris a confirmé, le 19 mars, **le rejet du recours formé par l'État contre la suspension de l'accès au site Shein en France**, ordonnée en première instance par le tribunal judiciaire de Paris le 19 décembre. La juridiction a repris les mêmes motifs qu'en première instance, **jugeant les mesures demandées disproportionnées et relevant que le dommage invoqué n'était plus caractérisé en l'état**. Elle a plus largement estimé qu'un blocage général du site constituerait une atteinte disproportionnée au droit et à la liberté d'entreprendre, que le droit ne lui permet pas de prescrire.

Cette procédure faisait suite **aux conclusions du rapport des députés Antoine Vermorel-Marques (DR) et Romain Eksenazi (SOC)**, ayant mis au jour la **vente de poupées pédopornographiques, de médicaments et d'armes blanches sur la plateforme**. En réaction à la décision de la cour d'appel, le ministre du Commerce, Serge Papin, a immédiatement pris position, estimant que « *si le droit n'est pas assez protecteur, alors il faut le changer* ».

C'est précisément **l'objet de la proposition de loi Vermorel-Marques / Eksenazi**, déposée fin décembre, **qui vise à durcir les sanctions administratives, à élargir les motifs d'intervention à l'ordre public, à permettre le blocage temporaire du nom de domaine d'un site en cas de manquements répétés ou encore à faciliter le travail des douanes via une présomption de non-conformité** en cas de fraude constatée. Mais **le texte est aujourd'hui dans l'impasse** : saisi par Bercy pour en vérifier la robustesse juridique, la DGCCRF, la DGE et les douanes ont relevé **de multiples contradictions avec le droit européen**. Le député Romain Eksenazi s'est engagé à une réécriture conforme au droit communautaire, le gouvernement envisageant en contrepartie le recours à la procédure accélérée pour en faciliter l'adoption. La publication du nouveau texte est désormais en attente.

#Contrôle des armes – La Cour des comptes pointe des failles administratives dans un dispositif juridiquement solide

La Cour des comptes a publié le **5 mars 2026 un rapport sur le contrôle des armes à usage civil en France**. Le bilan est nuancé. **Le cadre juridique est jugé robuste** : les procédures d'acquisition sont strictement encadrées, avec consultation systématique du casier judiciaire et du FINIADA et **les professionnels de la filière armurière assurent la traçabilité des transactions**. Mais **la mise en œuvre administrative accroche**. La Cour relève **des difficultés de transmission entre administrations, des enquêtes administratives menées avec des outils hétérogènes**, et surtout **une absence de vision budgétaire consolidée** .

Plus politiquement sensible, le rapport souligne que **les violences commises avec des armes impliquent majoritairement des individus approvisionnés par des filières illicites**, et non par le circuit légal. La Cour en tire une conclusion directe : **durcir les règles pesant sur les détenteurs légaux, professionnels et sportifs en tête, n'a qu'un impact limité sur la criminalité organisée**, qui contourne de toute façon ces dispositifs. **Un constat qui pourrait peser dans les prochains débats parlementaires sur le sujet**.

#Sécurité des données – Les récents événements font monter la pression au Parlement

Plusieurs questions parlementaires publiées récemment témoignent de **l'attention croissante de l'Assemblée nationale sur la sécurité des données relatives aux détenteurs d'armes**, dans le sillage du rapport de la Cour des comptes et des fuites de données touchant le SIA.

Frank Giletti (Député RN du Var) revient sur cet incident : selon les éléments communiqués par le Service central des armes et des explosifs, un accès frauduleux à un compte professionnel d'une entreprise utilisatrice du SIA a permis **l'extraction de données sensibles**. Il dénonce l'absence de communication du ministère à destination des détenteurs légaux. **Sophie Blanc** (Députée RN des Pyrénées-Orientales) inscrit l'incident dans une vulnérabilité plus structurelle, recensant entre 2022 et 2026 pas moins de **187 attaques informatiques contre des collectivités et la compromission de données concernant plus de 43 millions de personnes**. Elle demande au gouvernement quelles garanties concrètes seront intégrées dans le futur texte sur la cybersécurité.

Sur le fond du rapport de la Cour des comptes, **Nathalie Da Conceicao Carvalho** (Députée RN de l'Essonne) interroge le gouvernement sur sa volonté de suivre la recommandation d'une « pause » réglementaire, certains articles du Code de la sécurité intérieure ayant été modifiés jusqu'à six fois entre 2012 et 2024, au risque, selon la Cour, **de dissuader les détenteurs légaux de déclarer leurs armes plutôt que de contenir la criminalité**.

Au début du mois d'avril, **Laurent Nunez, ministre de l'Intérieur**, une nouvelle fois sollicité par Sophie Blanc, a confirmé les constats de cette dernière sur les vols et fuites de données récentes, y compris dans les administrations et le secteur privé, citant notamment la Fédération française de tir et le SIA. Il a rappelé les deux mesures clés en cours : **le renforcement de la sécurité numérique des administrations et des systèmes privés**, avec un travail massif au ministère de l'Intérieur et **la mise en place d'enquêtes judiciaires spécialisées**, impliquant police, gendarmerie et parfois services de renseignement, pour identifier et poursuivre les auteurs, y compris si des cyberattaques proviennent de l'étranger.

Au cours de son intervention, le ministre a assuré que **la lutte contre les attaques informatiques est une priorité et a souligné l'importance d'échanger avec le Parlement** pour fournir des réponses précises aux questions légitimes des députés.

EUROPE

#REACH – La Commission européenne retire les balles du champ de sa proposition de restriction du plomb dans les munitions

La révision du règlement REACH portant sur l'usage du plomb dans les munitions continue d'alimenter les travaux européens et nationaux, dans un contexte où les négociations au sein du comité REACH ont abouti à **une inflexion notable du texte**.

Le **18 février 2026**, la Commission européenne a publié **une version significativement révisée de sa proposition de restriction**. La principale avancée concerne le champ d'application : **les munitions à balle en sont désormais totalement exclues**, permettant au marché de continuer à s'organiser librement avec ou sans plomb. Cette évolution tranche nettement avec **la version de décembre 2025, qui prévoyait des délais d'interdiction échelonnés selon les calibres, allant de 5 à 15 ans**.

Le texte révisé se concentre désormais exclusivement **sur les cartouches à grenaille**. Il prévoit une **interdiction 3 ans après l'entrée en vigueur du règlement pour la chasse, et après 5 ans pour le tir sportif en extérieur**. Une dérogation est maintenue pour les calibres compris entre 1,9 et 2,6 mm, limitée aux membres actifs de fédérations de tir sportif pratiquant dans des stands conformes aux exigences de l'annexe X.

La prochaine étape déterminante est le vote du comité REACH, composé des représentants des États membres et présidé par la Commission, dont **aucune date n'est fixée à ce jour**. Une fois le texte adopté en comité, **le Parlement européen et le Conseil disposeront d'une fenêtre de trois mois pour l'accepter ou le bloquer**, sans possibilité d'amendement. **Le délai de 3 ans pour la grenaille de chasse demeure le principal point de friction** : insuffisant selon les industriels pour absorber une transition technologique d'une telle ampleur.

Sur le plan institutionnel, le Comité Héraclès accueille positivement cette évolution **tout en maintenant sa mobilisation pour obtenir des dérogations plus larges sur la grenaille et des délais de transition industrielle réalistes**. L'Association européenne des fabricants de munitions sportives (AFEMS) a fait valoir dans une analyse publiée en mars 2026 **qu'une période minimale de 7 ans est nécessaire pour permettre une reconversion technologique maîtrisée**.